

2019/O1/039

**REPONSE DE Mme Josepha GIACOMETTI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Romain COLONNA
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : PATRIMOINE ET TRAVAUX CATHEDRALE D'AIACCIU.

Monsieur le Conseiller,

L'émotion suscitée par l'incendie de Notre Dame nous a renvoyé à la fragilité du patrimoine et, comme vous le dites, son rôle essentiel dans notre quotidien ; notre rapport au temps, au lieu, à la spiritualité...

Le patrimoine est effectivement un marqueur, une trace, un lien au passé et au génie humain: il nous a été transmis, et nous devons le conserver, le restaurer ; nous n'en sommes que les dépositaires et il nous faudra à notre tour le transmettre.

Le patrimoine et la culture, témoins de la permanence d'un peuple sur sa terre, sont les fondements de toute construction d'une société.
... lorsqu'il s'agit d'un bâtiment religieux, la spiritualité lui confère une dimension supplémentaire.

Pour en venir directement à votre question, vous faites référence aux propos tenus récemment dans la presse par Monseigneur de Germay, évoquant des travaux dont il espère la réalisation... Il y a quelques mois un courrier du Président du Conseil exécutif l'informait de notre volonté d'entreprendre les travaux à la cathédrale. J'ai, depuis, entrepris des démarches avec les services du patrimoine de notre Collectivité.

Cher aux ajacciens « U Domu », construit au 16ème siècle, classé par arrêté du 30 octobre 1906, a été transféré par l'Etat à la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre du transfert de la propriété d'immeubles classés ou inscrits.

La Collectivité de Corse, propriétaire met à la disposition du clergé affectataire des locaux pour l'usage du culte mais aussi des locaux annexes, dont elle se pensait propriétaire, pour son fonctionnement : sacristie, bureaux, locaux de stockage et même logements.

Elle se doit d'assurer la sécurité des biens et des personnes. En contrepartie, le clergé affectataire assure l'ouverture et la clôture de l'édifice, à ce titre son personnel doit être formé à l'utilisation des systèmes de détection incendie et aux mesures à prendre pour l'évacuation du public en cas d'incendie.

Ceci devra faire l'objet d'une convention actuellement en cours d'élaboration entre le clergé et la Collectivité de Corse.

Je précise par ailleurs que plusieurs intervenants sont concernés par ce dossier, mairie, CAPA, clergé... je veille à ce que chacune s'en saisisse à son niveau.

S'agissant du programme de restauration, cet édifice a bénéficié de plusieurs campagnes de travaux relatifs au gros œuvre.

Une étude préalable de l'architecte en chef rendue en mars 2009 avait évalué le coût des travaux à 4 700 000 €. Nous procédons actuellement à sa réactualisation, par le service de la conservation restauration, qui lance une consultation pour la mise aux normes électrique ainsi qu'une autre pour retenir un architecte du patrimoine habilité.

Une consultation est également lancée pour les travaux de restauration de la cathédrale dans son ensemble (estimation de 15.000,00 euros)

Nous avons d'ores et déjà budgété 550.000 euros en 2019 pour les 1^{ers} travaux.

Parallèlement, suite à une visite sur site consécutive aux inondations en fin d'année dernière, avaient été constatés plusieurs désordres.

Certains d'entre eux sont en cours de règlement, d'autres ont déjà été réglés, comme je m'y étais engagée lors de ma visite à l'occasion de la restitution de la Madunuccia. Des travaux sur l'ensemble des marbres doivent être entrepris. Un marbrier ajaccien, sur lequel j'aurai l'occasion de revenir, se propose de procéder gracieusement à certains d'entre eux.

Le Centre de Conservation-restauration du patrimoine mobilier de Corse (CCRPMC) va poursuivre la restauration d'objets remarquables, après l'emblématique Statue de la Madunuccia, d'autres restaurations, en concertation avec le père Micaletti sont prévues.

Notons, par ailleurs, que le centre joue un rôle de conseil « sécurité » à destination des communes sur l'ensemble de nos monuments.

Enfin, pour la partie, mise en valeur du Patrimoine de la Cathédrale, un inventaire a été réalisé sur l'ensemble du mobilier religieux présent et doit donner lieu à une publication en 2020.

De cette publication découlera également une signalétique à l'intérieur de la cathédrale sous forme de cartels explicatifs des œuvres.

Vous le voyez, Monsieur le conseiller, les enjeux sont importants et nous sommes mobilisés au quotidien, pour le « Domu », comme pour l'ensemble de nos monuments.